

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR**

**du 24 MARS 2015
A 20H00
En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, CAMMARATA Marie-Elisa, CAYOTTE Jean-Paul, GOEURIOT Myriam, DURING Roger, PINCEMAILLE Mickaël, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent, SEDICAUT Nathalie.

Absents excusés : FREYTHYER Fanny, FLAHAUT Sophia, FOLMER Jean-Michel.

Procurations de vote : FLAHAUT Sophia à CAMMARATA Marie-Elisa.

Date de la convocation : 19/03/2015

Date d'affichage : 19/03/2015

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 12

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27/02/15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27/02/2015.

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte de gestion 2014 de Monsieur le Receveur Municipal du Trésor Public de VIGY.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 établi par Monsieur le receveur municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture = Excédent de 443 311.28 €

INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture = Excédent de 165 942.25 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = Excédent de 609 253.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 443 311.28 €,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : + 176 626.69 €

Résultat antérieur reporté : + 266 684.59 €

Résultat à affecter : 443 311.28 €

Solde d'exécution d'investissement :

Excédent : + 165 942.25 €

Solde des restes à réaliser : - 360 849 €

Besoin de financement : 194 906.75 €

Décision d'affectation :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 194 906.75 €

Report en fonctionnement R002 : 248 404.53 €.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire présente plusieurs demandes de subvention d'associations.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales de Charly-Oradour : 2 500 €

- AFM Téléthon Evry : 150 €

TAUX D'IMPOSITION 2015 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer les taux d'imposition des 3 taxes communales pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition 2015 comme suit, sans augmentation :

TAXE D'HABITATION :	7.11 %
TAXE FONCIERE (Bâti) :	9.48 %
TAXE FONCIERE (Non bâti) :	43.62 %

BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 618 884 €

Recettes : 618 884 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 203 899 €

Recettes : 1 203 899 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

POINT N°08 BIS

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRES DES AGENTS

Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 05 mars 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la Commune de Charly-Oradour

Pour le risque santé :

- en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

ET

Pour le risque prévoyance :

- en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

- de fixer le niveau de participation comme suit :

- Pour le risque santé :** 30 euros par mois net pour une assurance individuelle
40 euros par mois net pour une assurance familiale

ET

- Pour le risque prévoyance :** 5 euros par mois net.

Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.

CONVENTION MATEC POUR TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE RUPIGNY

Monsieur le Maire présente une convention pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage entre la commune de Charly-Oradour et MATEC Metz.

Cette convention concerne les travaux de voirie à réaliser route de Rupigny et le coût forfaitaire est de 1 060 € HT.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.